



Publié le 07/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2021

OJ N° 063 - Urbanisme et Aménagement.

Approbation de la modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz.

Date de la convocation : 24 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole (jusqu'à l'OJ N°45), AIZPURU Eliane (jusqu'à l'OJ N°10), ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°59), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°9), ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne représentée par LARREGUY David suppléant, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur (jusqu'à l'OJ N°63), BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume (à compter de l'OJ N°9), BÈGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°25), BEHOTEGUY Maider, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N°54), BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°61), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°78), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°25), CARRERE Bruno, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°64), CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle (jusqu'à l'OJ N°61), CASTEL Sophie, CASTREC Valérie (jusqu'à l'OJ N°61), CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°3 et jusqu'à l'OJ N° 55), CHAZOILLERES Edouard, COLAS Véronique (jusqu'à l'OJ N°61), CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DALLEM Emmanuel, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DARGAINS Sylvie (jusqu'à l'OJ N°60), DERVILLE Sandrine, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N°59), DURAND PURVIS Anne-Cécile, DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine (jusqu'à l'OJ N°61), ERGUY Chantal représentée par MALAQUIN Daniel suppléant, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick représenté par ETCHEGOIN Christel suppléante, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N° 61), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°64), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°66), GOBET Amaya, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian (jusqu'à l'OJ N°59), HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre (jusqu'à l'OJ N° 28), HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N° 25), IHIDY Sébastien, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie (jusqu'à l'OJ N°61), IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Didier (jusqu'à l'OJ N°64), IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°60), ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°61), JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N° 8), KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°59), JONCOHALSA Christian, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE

Siege
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñza
15 Avienguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°61), LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°28), MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée (jusqu'à l'OJ N°28), NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°61), OÇAFRAIN Gilbert (jusqu'à l'OJ N°57), OÇAFRAIN Jean-Marc, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°70), PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PONS Yves, POYDESSUS Dominique (jusqu'à l'OJ N° 34), POYDESSUS Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N° 25), PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre (jusqu'à l'OJ N°28), ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°61), RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°10), SAMANOS Laurence représentée par MOUNOLE Claude suppléant, SANS Anthony (jusqu'à l'OJ N°28), SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°61), SERRES-COUSINÉ Christine représentée par ARETTE-HOURQUET Benoit suppléant, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, TURCAT Joëlle, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°9), UHART Michel, URRUTICOEHEA Egoitz, URRUTY Pierre (jusqu'à l'OJ N°28), UTHURRALT Dominique, VALS Martine, VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ACCURSO Fabien, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BACH Fabrice-Sébastien, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian, BERAU Emmanuel, CARRICART Pierre, CHAPAR Marie-Agnès, CORRÉGÉ Loïc, COTINAT Céline, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DARRICARRERE Raymond, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DESTRUHAUT Pascal, DUBOIS Alain, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEVERRY Michel, GOMEZ Ruben, HEUGUEROT Daniel, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRUME Jean-Michel, LAIGUILLON Cyrille, LASSERRE Florence, LETCHAUREGUY Maite, LOUPIEN-SUARES Déborah, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MOTSCH Nathalie, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Michel, PITRAU Maite, PRAT Jean-Michel, SALDUMBIDE Sylvie, SERVAIS Florence, URRUTIAGUER Sauveur, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :

AIZPURU Eliane à ETXELEKU Peio (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°11), ALZURI Emmanuel à BOUR Alexandra (à compter de l'OJ N°60), ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BÈGUE Catherine à BEHOTEGUY Maider (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°26), CAPDEVIELLE Colette à DERVILLE Sandrine (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°26), COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe, DARRICARRERE Raymond à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, DESTRUHAUT Pascal à DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DUBOIS Alain à DAMESTOY Hervé, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain (à compter de l'OJ N°60), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à ETCHEMENDY René (à compter de l'OJ N°62), ETCHEVERRY Michel à LARRANDA Régine, HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban, IPUTCHA Jean-Marie à IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°62), IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°61), IRUME Jean-Michel à LARRALDE André, ITHURRALDE Éric à LACOSTE Xavier (à compter de l'OJ N°62), JAURIBERRY Bruno à EYHERABIDE Pierre (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°9), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°62), LASSERRE Florence à OLVE Claude (OJ N°4, à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°70), LETCHAUREGUY Maite à ARLA Alain, LOUPIEN-SUARES Déborah à BASTEL Sophie, MASSONDO BESSOUAT Laurence à BORDES Alexandre, OÇAFRAIN Gilbert à YBARGARAY Jean-Claude (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°58), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Jean-Marc, PITRAU Maite à ECHEVERRIA Andrée, POYDESSUS Dominique à ITHURRALDE Eric (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°35 jusqu'à l'OJ N°61), POYDESSUS Jean-Louis à GARICOITZ Robert (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°26), ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis (à compter de l'OJ N°62), SAINT-ESTEVEN Marc à DAMESTOY Odile (OJ N°4 et à compter de l'OJ N°11), SALDUMBIDE Sylvie à ETCHENIQUE Philippe, SERVAIS Florence à MOUESCA Collette, VAQUERO Manuel à FOSSECAVE (jusqu'à l'OJ N°61).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avienguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

OJ N° 063 - Urbanisme et Aménagement.

Approbation de la modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz.

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE

Mes chers collègues,

La procédure de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Biarritz a été engagée pour procéder à diverses évolutions règlementaires entrant dans le champ d'application de la procédure de modification défini à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme :

- modifier les dispositions relatives à la hauteur maximale des constructions ;
- modifier la délimitation des emplacements réservés n°9 et 43 ;
- revoir les servitudes de diversité sociale fixées par le PLU afin d'intégrer notamment les possibilités de recours au bail réel solidaire ;
- faire évoluer les dispositions applicables sur le site de la carrosserie Portet le long du boulevard du BAB ;
- définir des prescriptions destinées à assurer l'intégration des lucarnes au bâti ;
- rectifier l'article 13 du règlement en supprimant des notions inopposables dans le cadre d'une autorisation du droit des sols.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et suivants relatifs aux conditions d'application de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 6 août 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bruno Carrère pour l'ensemble des actes règlementaires relatifs aux procédures relevant de la planification urbaine ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz approuvé le 22 décembre 2003, modifié les 1^{er} octobre 2004, 7 avril 2005, 3 novembre 2006, 3 octobre 2008, 23 avril 2010, 4 novembre 2011, 29 juin 2012, 19 juillet 2013, 17 décembre 2014, 9 novembre 2015, 15 décembre 2018 et 20 juillet 2019, objet de modifications simplifiées les 17 décembre 2014 et 15 décembre 2018, et de révisions simplifiées les 16 novembre 2007 et 13 février 2009 ;

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 18 décembre 2019, engageant la procédure de modification n°12 du PLU de la commune de Biarritz ;

Vu la décision prise par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), le 8 février 2021, de ne pas soumettre le projet de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz à évaluation environnementale, l'examen au cas par cas de ce projet ayant conclu que ce projet « n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine » ;

Vu la notification du projet de modification n°12 du PLU de la commune de Biarritz à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques, Madame le Maire de Biarritz, Messieurs les Présidents du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignaux, du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques, de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, de la Section

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avinyuda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Régionale Conchylicole, de l'INAO, de SNCF Réseau, et de l'Autorité Environnementale, engagée le 28 décembre 2020 ;

Vu l'avis du Syndicat Mixte SCoT Pays Basque et Seignanx, en date du 21 janvier 2021, qui émet à l'égard du projet de modification n°12 du PLU de la commune de Biarritz un avis :

- favorable, concernant les modifications des règles relatives aux formes urbaines, à la hauteur des bâtiments, ainsi que la rectification des périmètres des emplacements réservés n°09 et n°43 ;
- défavorable, concernant la modification des règles applicables aux secteurs de diversité sociale, au motif notamment que « l'intégration de logements BRS ne doit pas se faire au détriment de la production de logements PLAI ou PLUS, mais en complément » ;
- défavorable, concernant la modification des règles applicables au site de la Carrosserie Portet, le long du boulevard du BAB, au motif que le Syndicat Mixte « ne disposait pas des explications suffisantes pour comprendre la destination d'un volume constructible supplémentaire » ;

Vu l'avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques, en date du 11 février 2021, qui n'émet pas de réserve particulière sur le projet de modification n°12 du PLU de la commune de Biarritz ;

Vu l'avis du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, en date du 15 février 2021, qui n'émet pas de réserve particulière sur le projet de modification n°12 du PLU de la commune de Biarritz ;

Vu l'avis sur le projet de modification n°12 du PLU de la commune de Biarritz émis par le Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 16 avril 2021, dans lequel il observe une « limitation des servitudes de diversité sociale du PLU » ;

Vu la décision en date du 18 mars 2021, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture et fixé les modalités de l'enquête publique sur le projet de modification n°12 du PLU de la commune de Biarritz ;

Vu l'enquête publique qui s'est tenue en Mairie de Biarritz du lundi 12 avril 2021 (à partir de 14h) au lundi 17 mai 2021 (jusqu'à 12h), sous l'autorité de Madame Anne Saouter, commissaire-enquêtrice, désignée par le Tribunal Administratif de Pau par ordonnance du 4 janvier 2021 et qui a tenu 3 permanences (2 permanences physiques et 1 permanence téléphonique) ;

Vu le rapport de Madame la commissaire-enquêtrice, daté du 16 juin 2021, dont il ressort notamment que le registre dématérialisé a fait l'objet de 497 visites, que 6 observations émanant du public ont été consignées sur le registre dématérialisé, que 2 observations émanant du public ont été consignées sur le registre papier, que 3 courriers émanant du public ont été adressés à la commissaire-enquêtrice, que 2 observations émanant du public ont été formulées lors de la permanence téléphonique, et que les observations du public ont principalement porté sur :

- l'évolution des servitudes de diversité sociale ;
- l'évolution des règles applicables sur le site de la Carrosserie Portet ;

Vu les conclusions motivées et l'avis favorable émis le 16 juin 2021 par Madame la commissaire-enquêtrice sur le dossier de modification n°12 du PLU de la commune de Biarritz, assorti d'une réserve : « revoir les servitudes de diversité sociale afin de ne pas diminuer l'objectif du PLH de production annuelle de 82 logements sociaux locatifs » ;

Vu la présentation de synthèse de la procédure et de l'enquête publique exposée en présente séance ;

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avianguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Vu les amendements qu'il est projeté d'apporter au projet de modification n°12 du PLU de la commune de Biarritz :

- maintien des taux PLAI et PLUS inchangés par rapport au PLU en vigueur, tout en imposant la réalisation de logements BRS ;
- amendement du dossier (rapport de présentation), pour qu'il gagne en clarté s'agissant de l'évolution des règles applicables au site de la Carrosserie Portet.

Vu l'avis favorable émis le 27 septembre 2021 par le Conseil municipal de la commune de Biarritz sur le projet de modification n°12 du PLU de la commune soumis pour approbation au Conseil communautaire ;

Vu le projet de modification n°12 du PLU de la commune de Biarritz amendé en conséquence, et comportant un rapport de présentation, les pièces modifiées, et des annexes ;

Considérant qu'il convient de lever la réserve de Madame la commissaire-enquêtrice et de donner suite à l'avis défavorable du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx, ainsi qu'à l'observation de Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques, portant sur l'évolution des servitudes de diversité sociale, en maintenant les taux PLAI et PLUS inchangés par rapport au PLU en vigueur, tout en imposant la réalisation de logements BRS ;

Considérant qu'il convient de donner suite à l'avis défavorable émis par le Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque-Seignanx dans son avis joint au dossier d'enquête publique, et relatif à l'évolution des règles applicables sur le site de la Carrosserie Portet, en amendant le dossier (rapport de présentation) pour qu'il gagne en clarté sur ce point ;

Considérant les amendements qu'il est projeté d'apporter, en conséquence, au projet de modification n°12 du PLU de la commune de Biarritz :

- maintien des taux PLAI et PLUS inchangés par rapport au PLU en vigueur, tout en imposant la réalisation de logements BRS ;
- amendement du dossier (rapport de présentation), pour qu'il gagne en clarté s'agissant de l'évolution des règles applicables au site de la Carrosserie Portet ;

Considérant que le projet de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz tel qu'il est présenté au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est prêt à être approuvé ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- lever la réserve émise par Madame la Commissaire-enquêtrice ;
- donner suite aux avis défavorables émis par le Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque-Seignanx, ainsi qu'à l'observation émise par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques dans leurs avis joints au dossier d'enquête publique ;
- approuver les modifications apportées en conséquence au projet de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz et présentées ci-dessus ;
- approuver la modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz, telle qu'annexée à la présente délibération.

En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée à la Mairie de Biarritz, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois et publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ; mention de ces affichages sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception à la Sous-Préfecture, et dès l'exécution des formalités de publicité dans la presse.

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avinyuda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

ADOpte A L'UNANIMITE



Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, looping 'B' followed by a smaller 'o' and a dot.

Signé électroniquement par : Remi Bochart
Date de signature : 07/10/2021
Qualité : Directeur général des services

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avienguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72